

Sauver les palmiers, oui, mais à très grande échelle

L'éradication du charançon dévoreur des Phoenix doit passer par un dispositif public-privé. C'est ce qui a été martelé lors d'une réunion publique organisée par le collectif Palmiers

Où me demande 300 euros pour un pou traitant mon palmier et là, je vois que dans une autre commune c'est 72 euros...». « Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas un numéro vert spécialement pour ce problème? ». « Quel produit doit obligatoirement être utilisé? Du bio? La chimie est interdite, non? ».

Être propriétaire d'un ou plusieurs palmiers n'est pas synonyme de bonheur. Face à l'obligation de traiter les arbres contre le charançon rouge, parasite qui continue à dévaster les Phoenix canariens et s'attaque aujourd'hui à d'autres sujets, le désarroi des privés est grand. Et ce, malgré les campagnes de sensibilisation mises en place depuis plusieurs années. Seuls dans leur coin, les particuliers sont dépassés par la complexité de cette lutte, obligatoire depuis l'arrêté ministériel du 21 juillet 2010 et qui peut aboutir en cas de manquement à 6 mois d'emprisonnement et 30000 euros d'amende. Informer les particuliers et surtout les inciter à participer à une lutte commune « tel était l'objectif de la réunion organisée par le Collectif méditerranéen pour la sauvegarde des palmiers (CMSP) », en partenariat avec Elan (1). Épigote d'une rencontre destinée, elle, aux administrations, collectivités territoriales et professionnels.



Les propriétaires qui possèdent un palmier sont souvent dans le désarroi.

(Photos Eric Ottino)

C'est un fait : détecté dès 2007 dans le bassin méditerranéen, le parasite continue à faire des ravages. Il suffit d'observer tous ces palmiers malades. Beaucoup ont déjà disparu du paysage. D'autres ont été étêtés. Sinistre vision, tant dans les jardins publics que privés. Visiblement, il y a un problème ! Le CMSP prône un traitement de stratégie de lutte préventive dans les zones contaminées : tous les arbres, publics et privés, traités

en même temps par une injection de benzoate d'émamectine dans les troncs, une fois par an, de mars à mi-novembre et ce durant une période de trois à quatre ans.

L'exemple venu du Var

Des communes, en se regroupant, ont déjà franchi le pas. Leurs représentants sont venus livrer leur expérience, chiffres à l'appui. « Nous disposons là de données sérieuses, avec suffisamment de recul », in-

siste Michel Ferry, président du CMSP et expert de la FAO. Le spécialiste fait référence à l'opération mise en place par la communauté d'agglomération Var-Estère-Méditerranée (Cavem) et l'association Palmiers83, dès 2016 : l'Arécap ou Action en réseau pour l'éradication du charançon rouge et l'assainissement des palmiers.

Le principe ? Les propriétaires de palmiers s'inscrivent et sont ainsi répertoriés sur une plateforme.

Leur engagement, à hauteur d'une cotisation de 72 euros TTC annuel comprend l'intervention et le traitement. Un numéro vert permet de prévenir les signes d'infestations sur l'un des palmiers déjà traités et d'éviter ainsi la propagation. « L'investissement humain et financier se fait sur la toute première année. Ensuite, les économies sont notables. Notamment pour les particuliers », explique Daniel Chabernaud, vice-président CMSP et Palmiers83. Le bilan est encourageant. Fin décembre, plus de 2 400 particuliers étaient inscrits.

Dans le département, la lutte collective est en marche. Vence, Tourrettes-sur-Loup, Villeneuve-Loubet sont passés à l'acte. Gattières rejoint le mouvement. Et bientôt, les huit communes du Sivom du pays vénçois. Rien du côté d'Antibes et de Nice. Pour l'instant. « Il faut une volonté des élus. Mais, rien ne peut se faire sans l'appui des propriétaires privés. Il faut créer une association ou s'appuyer sur une association existante de quartier, par exemple », insiste Michel Ferry.

M.-C.A

mablan@nicematin.fr

1. Groupement des associations de défense de l'environnement d'Azétoles et dors à Casa. Contact : Raymond Gallo, vice-président CMSP et Groupement : Elan 06.72.69.89.65 contact@collectifpalmiers.eu

Interview express

Michel Ferry, expert de la FAO pour la lutte contre le charançon rouge

« Le traitement phytosanitaire, dans ce cas, est incontournable »

Expert de la FAO au niveau mondial pour la lutte contre le charançon rouge ravageur de palmiers, président du Collectif méditerranéen pour sauver les palmiers, la parole de Michel Ferry, qui a dirigé la station expérimentale de l'Ihra, Phoenix, en Espagne, est précieuse. Il revient notamment sur la polémique liée à l'emploi du Benzoate d'émamectine, un produit phytosanitaire.

Pour sauver les palmiers, le produit chimique est la panacée ?
Il n'y a pas de remède miracle... Dans le cas de la lutte pour l'éradication du charançon rouge, le Benzoate d'émamectine est incontournable. Il est autorisé par l'arrêté ministériel de 2010. Nous avons déjà perdu beaucoup de temps. A ce niveau de l'infestation, il n'y a que la lutte collective, public-privé, et ce traitement précis, qui peuvent permettre un frein à cette hécatombe.

Quelle incidence sur la santé de l'homme et l'environnement ?

On confond avec le traitement par pulvérisation d'un produit phytosanitaire. Ici, la technique consiste à une injection dans le tronc. Un traitement en confinement, donc, qui ne dure que cinq minutes, adaptable au milieu urbain. C'est ce à quoi a conclu l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire). Évidemment, ce produit n'est pas utilisé pour des plantes comestibles !

La société qui a déposé le brevet du traitement a un monopole...

C'est une multinationale, leader du marché des phytosanitaires. En France, nous avons ce problème de monopole, en effet. Le produit « Revive » et la technique d'intervention sont détenus exclusivement par cette société. Nous sommes intervenus au niveau du

Ministère. Il faut modifier l'arrêté pour permettre une mise en concurrence, un appel d'offres. Pour l'instant, nous attendons.

Les traitements bio sont inefficaces ?

À ce niveau d'infestation, ils ne peuvent pas agir seuls. Il faut une campagne drastique, collective, sur une période de plusieurs années. Durant ce temps d'intervention, je le dis, il faut faire une pause dans les zones infestées au traitement « zéro phyto » que les communes ont l'obligation d'adopter depuis le 1^{er} janvier 2017. Pour les particuliers, ce sera en 2019.

Le charançon rouge a été éradiqué dans d'autres pays ?

Le Maroc et l'Espagne. Les îles Canaries ont sauvé leurs palmiers. C'est donc possible !



(Photo Eric Ottino)